

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du Vendredi 30 Juin 2017

Séance du Vendredi 30 Juin 2017 à 20h30 à la Mairie de Belleau,

Sous la présidence de Monsieur Daniel VILAIN, Maire de la Commune,

La convocation a été adressée le 23 juin 2017 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 juin 2017,
2. recrutement adjoint technique territorial pour la rentrée scolaire 2017/2018,
3. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le protocole EUROVIA,
4. travaux de réparation des cloches de l'église de Lixières,
5. ouverture programme de travaux pour l'église de Morey,
6. décision modificative n° 2 au BP 2017 (programme de travaux église de Morey),
7. questions diverses.

Présent(s) : Daniel VILAIN, Gérard LION, Jean-Marc NICOLAS, Jean-Michel VAUTRIN, Nadine POLLOT, Laurence LECLAIR, Philippe BARTHELEMY, Sylvie SCHNEIDER, Valérie JACQUEMOT.

Présents par procuration : Eric FRIEDMANN a donné procuration à Daniel VILAIN- Laurence LECLAIR a donné procuration à Jean-Michel VAUTRIN – Jacques DIDELON a donné procuration à Sylvie SCHNEIDER.

Secrétaire de Séance : Evelyne KLEIN.

Nombre de conseillers en exercice : 11

La séance a été ouverte à 20H56.

1. approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du jeudi 15 juin 2017 :

A la demande de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du jeudi 15 juin 2017.

2. recrutement d'un adjoint technique territorial pour la rentrée scolaire 2017/2018 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder au recrutement en contrat à durée déterminée sur la base de 16 heures hebdomadaires d'un agent technique territorial de 2^{ème} classe pour les services de l'école maternelle.

Madame Sylvie SCHNEIDER, membre de la commission scolaire informe que deux candidatures ont été réceptionnées et qu'après étude des dossiers par la commission scolaire, il est proposé de retenir la candidature de Chrystel ROUSSEL résidant sur la Commune de Sivry.

Conformément aux dispositions des décrets modifiés n° 85-643 (article 44) et n° 897-811 (article 41), le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle sera prévenu par la Mairie de Belleau dès que cet emploi sera pourvu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le recrutement dudit agent technique territorial de 2^{ème} classe.

3. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le protocole EUROVIA :

Le maire passe la parole au premier adjoint, M. LION, qui indique au conseil municipal que l'avocat de la société Eurovia a modifié, ainsi qu'il le lui avait été demandé, le projet de transaction concernant les désordres causés en 2011 par cette société sur le stade d'entraînement du Buzion, devenu depuis quasiment impropre à sa destination.

Cette proposition peut désormais être acceptée par la commune dès lorsqu'a été supprimée la clause qui imposait de fournir à Eurovia dans les 12 mois une importante quantité de terre végétale destinée à la pousse de la pelouse de ce stade d'entraînement (soit au moins à 550 m³ correspondant à une épaisseur de l'ordre de 5 à 10 cm que nous n'avions aucune certitude d'être en mesure de fournir dans les 12 mois).

Avant de signer cette Transaction il conviendra toutefois de faire prudemment préciser par lettre par Eurovia qu'elle réalisera elle-même le décaissement de cette terre végétale sur la zone d'emprunt mise à sa disposition pour ce faire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer ladite convention après que la société euros via ait levé cette réserve.

4. travaux de réparation des cloches de l'église de Lixières :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a des travaux de réparation à faire pour les cloches de Lixières.

Il informe avoir reçu un devis des Ets Chrétien qui sont en charge de la maintenance annuelle, et que le coût des réparations se chiffre à 3412,50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que des explications complémentaires devant être demandées aux Etablissements Chrétien sur le problème électrique rencontré au niveau des cloches de l'église, ce devis ne peut pas être accepté et qu'un nouveau devis détaillé devra être établi.

5. ouverture programme de travaux pour l'église de Morey :

A la demande de Monsieur Gérard LION – 1^{er} Adjoint, la délibération est reportée au prochain conseil municipal.

6. décision modificative au BP 2017 (programme de travaux église de Morey) :

A la demande de Monsieur Gérard LION – 1^{er} Adjoint, la délibération est reportée au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21H54.

Pour le Maire et par délégation,

Jean-Michel VAUTRIN – 3^{ème} Adjoint

